

CHAPITRE 8

LA CRISE CONSTITUTIONNELLE AUX NATIONS UNIES

Les Nations Unies sont au cœur d'une crise constitutionnelle inhabituelle. Elle ne découle pas des faiblesses récurrentes de l'Organisation mais plutôt de nouvelles prévisions selon lesquelles certaines de ses institutions deviendraient beaucoup plus efficaces et puissantes qu'initialement prévu. Curieusement, la crise n'est pas due à un mécontentement généralisé sur la substance des décisions qui ont marqué l'émergence de ces nouvelles Nations Unies. Jusqu'au 21 janvier 1992, date à laquelle le Conseil de sécurité porta son attention sur la Libye, les décisions majeures concernaient l'Irak et les suites de son agression contre le Koweït. Ces décisions avaient fait consensus car elles se situaient bien dans le cadre du droit international et des Nations Unies.

Par un chef d'œuvre d'euphémisme et d'oxymore, certains Etats membres furent appelés en 1945 les « petites puissances ». La crise qui prend forme actuellement croît à partir de leur vague inquiétude quant aux implications durables des dynamiques constitutionnelles actuelles. Cette question est primordiale car, même si le monde d'Etats forts et faibles consacré par la Charte des Nations Unies subsiste, les asymétries majeures de 1945 ont donné naissance à des interdépendances internationales complexes. En effet, dans ce nouvel ordre mondial, les arrangements constitutionnels relatifs au maintien de la paix et de la sécurité requièrent, pour être efficaces, davantage de coopération entre les grands et les petits Etats.

I.

Si l'on exclut sa rhétorique sur l'égalité des Etats, la Charte des Nations Unies consacre et entérine l'existence d'une société internationale hautement différenciée. Les pouvoirs politiques majeurs sont réservés à cinq des Etats les plus puissants de la planète par le biais d'un rôle prédominant conféré au Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité et compétent en vertu du Chapitre VII de la Charte pour prendre des décisions liant tous les autres membres pour accomplir d'éventuelles actions